

Bulletin N°14 du 4 août 2021

Résumé de la semaine

Avec le temps couvert et frais, les maïs n'ont pas de grosses consommations en eau. Ce temps devrait encore durer toute cette semaine. Dans la majorité des cas, cela permet de retarder la reprise de l'irrigation.

1 bassin est en **alerte renforcée** (arrêté préfectoral du 3 août 2021) :

- **Argance.**

1 bassin est en **alerte** :

- **Tusson + Anille + Veuve.**

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

1 bassin est en **vigilance** :

- **Aune.**

Point météo






Météo de la semaine passée

Période du 28/07 au 03/08	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Coulans sur Gée	5	23	76
Le Lude	2	25	83
St Rémy du Val	5	21	71
Volnay	4	23	78

Source : Weather Measures.

La couverture nuageuse a donné des pluies faibles. Les températures ont été en dessous des normales saisonnières. La demande climatique est descendue à 3.3 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 05/08	Vendredi 06/08	Samedi 07/08	Dimanche 08/08	Lundi 09/08
Temps					
T° min /max (°C)	11/22	14/23	12/24	11/21	12/22
Pluie (mm)	0.8	0.5	1.4	0.3	0
ETP (mm)	3	4	4	5	3
Vent (km/h)	5-50	20-50	10-40	10-30	15-40

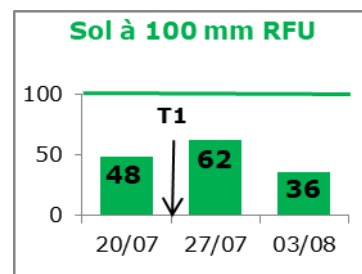
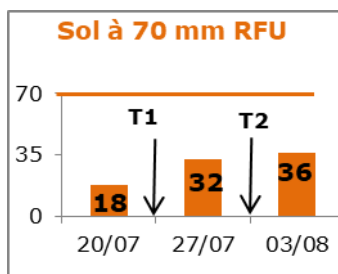
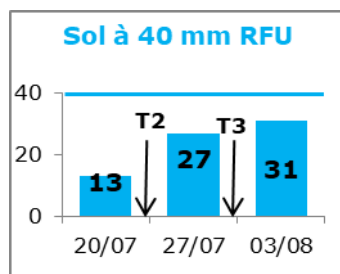
Sources : Météociel/Weather Measures – Commune Le Mans

Pour les prochains jours, les températures resteront fraîches pour la saison. Des petites perturbations sont attendues jusqu'à la fin de la semaine. Ensuite, le soleil devrait revenir à partir de lundi. Le vent sera modéré à fort. La demande climatique variera entre 3 et 5 mm/j.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs sont entre 16 feuilles et grains blancs pour les plus avancés. Les petites pluies et le temps couvert et frais permettent de décaler le tour d'eau selon les situations.

Bilan hydrique au 3 août pour un maïs à grains en formation au Lude



Après un 3^{ème} tour d'eau, on est à 78% de la RFU max. Si les pluies annoncées sont faibles, le prochain tour d'eau de 30-35 mm serait à envisager lundi.

Après le 2^{ème} tour d'eau, on est à 51% de la RFU max. Si les pluies sont faibles, le prochain tour d'eau de 30-35 mm est à envisager lundi.

On est à 36% de la RFU max. En cas de faibles pluies, le second tour d'eau de 30-35 mm serait à envisager samedi.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 03/08 = état de la réserve au 27/07+ pluies du 28/07 au 03/08 + irrigation - (Kc (maïs à grains en formation) x ETP Le Lude du 28/07 au 03/08) = 27 + 2 + 30 - (1.1 x 25) = 31 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs

	Levée	4 feuilles	8 feuilles	12 feuilles	16 feuilles	Floraison mâle	Floraison femelle	Fécondation	Soies sèches	Grains laitoux	Grains pâteux	Grains vitreux
Kc		0.4	0.6	0.8	0.9	1.1	1.15	1.1	1.05	1.0	0.8	0.3
		< Sensibilité au stress hydrique >										

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :

irrigation-72@pl.chambagri.fr

Pour l'Argance, la Vègre et le Tusson + Anille + Veuve, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'eu en cliquant [ICI](#).

NB : une erreur s'est glissée dans les courriers envoyés la semaine dernière. Les codes sont bons mais pas le nom du bassin. Merci de votre compréhension.

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.038 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée
	<p>SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110</p>	Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.236 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270</p>	Restrictions : RAS.
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.393 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120</p>	Restrictions : RAS.
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.781 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500</p>	Restrictions : RAS.
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.351 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130</p>	Restrictions : RAS.
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.359 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200</p>	Restrictions : RAS.

(1): y compris mais semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :

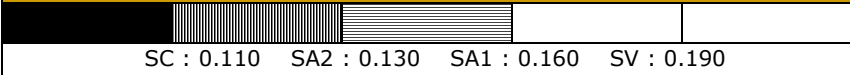
irrigation-72@pl.chambagri.fr

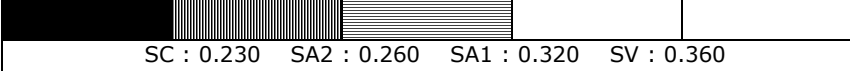
Pour l'Argance, la Vègre et le Tusson + Anille + Veuve, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'eau en cliquant [ICI](#).

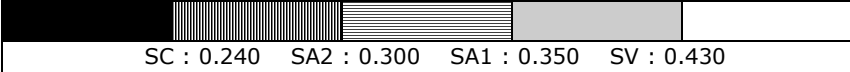
NB : une erreur s'est glissée dans les courriers envoyés la semaine dernière. Les codes sont bons mais pas le nom du bassin. Merci de votre compréhension.

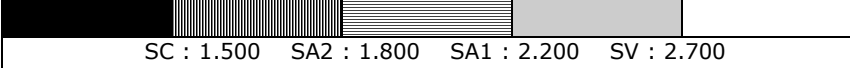
Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 7.796 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	

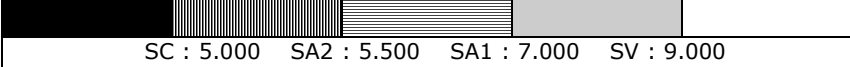
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 15.100 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.312 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.464 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 1.183 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 9.076 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 23.286 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

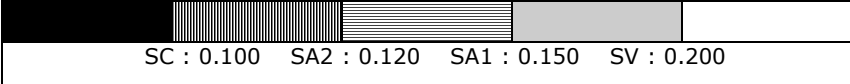
Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :

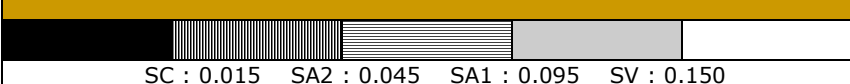
irrigation-72@pl.chambagri.fr

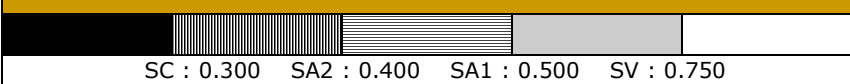
Pour l'Argance, la Vègre et le Tusson + Anille + Veuve, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'eau en cliquant [ICI](#).

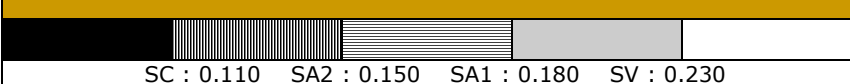
NB : une erreur s'est glissée dans les courriers envoyés la semaine dernière. Les codes sont bons mais pas le nom du bassin. Merci de votre compréhension.

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.244 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.148 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.224 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 1.239 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : répartition des volumes. Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.325 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN.

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>